

Déclaration de la France sur l'avenir du Forum mondial sur la migration et le développement

1- A propos de l'avenir du FMMD

La France réaffirme **son engagement en faveur du Forum** sur la migration et le développement comme plateforme d'échanges intergouvernementaux ouvert à la société civile, mais dirigé par les Etats, et qui ne produit pas de textes contraignants. Cette enceinte doit rester une **instance de discussions "franches et ouvertes"** qui aident à instaurer la confiance entre les parties prenantes

Il est essentiel également que le FMMD continue de traiter des **enjeux majeurs liés la migration** que sont l'aide au développement comme outil de lutte contre les causes profondes des flux irréguliers, par la création d'emplois, le développement d'infrastructures et le soutien à l'éducation. Cette enceinte doit aussi aider à la réflexion et la coopération dans la reconnaissance de la migration légale comme un moteur de croissance pour les pays d'origine comme d'accueil, dans la lutte contre l'immigration irrégulière, y compris par des dispositifs efficaces de retour et réadmission, et par la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains.

Pour autant, la France ne saurait accepter d'aucune manière que la régularisation de personnes en situation irrégulière puisse être envisagée par le FMMD comme une "voie de migration légale", sauf à vouloir créer un appel d'air pour une immigration irrégulière qui n'est pas de l'intérêt ni de la compétence du Forum. La France admet exceptionnellement au séjour des étrangers en situation irrégulière sur son territoire si cette admission répond à des considérations humanitaires ou se justifie pour des motifs exceptionnels (liens familiaux-parents d'enfant né en France et scolarisé, conjoint d'une personne en situation régulière-, victime de violence ou de traite des êtres humains, ancienneté de séjour et d'emploi en France ou promesse d'embauche dans un métier "en tension"..). Mais il s'agit d'une procédure exceptionnelle, qui n'est aucunement "de plein droit".

2 - A propos des travaux du Groupe ad hoc sur l'agenda 2030 et le pacte mondial migratoire

La France entend poursuivre, dans cette enceinte FMMD, la défense d'un **pacte à droit constant, un cadre d'actions pragmatique non contraignant**, de nature à améliorer la mise en œuvre des instruments existants et à aider les Etats pour une bonne gestion des migrations.

Si la France salue l'existence du groupe ad hoc sur l'agenda 2030 et le pacte mondial migratoire, elle rappelle la nécessité d'assurer une **cohérence entre tous les exercices de réflexion et de dialogue** menés aux niveaux international et régional.

Composé de seulement une douzaine d'Etats, le groupe ad hoc devra également garantir une **communication fluide sur le contenu de ses travaux**, un **circuit de validation** aussi **inclusif** que possible et la **redevabilité** de ses engagements. Il

importe donc d'avoir des comptes rendus précis des travaux menés par le groupe de travail ad hoc, une discussion sur le projet de recommandations relatives au pacte mondial migratoire et une validation de ces recommandations par le comité directeur avant leur présentation aux co-facilitateurs.

3 - A propos du rôle du FMMD dans l'atteinte des ODD

Le FMMD peut **aider à la mise en œuvre des ODD**, non seulement en permettant aux Etats volontaires d'informer le Forum sur leurs initiatives nationales en faveur de l'atteinte des objectifs de développement durable mais également en étant une plateforme d'échange de bonnes pratiques. Ce **travail informel et non contraignant** vient utilement compléter le rapport produit par les Etats membres auprès du Forum Politique de haut Niveau de l'ONU.